

REJOINDRE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT EN ÎLE-DE-FRANCE

L'emploi titulaire
L'emploi contractuel
L'apprentissage et les stages



L'EMPLOI TITULAIRE

Être titulaire, c'est avoir le statut de fonctionnaire et être recruté puis affecté dans un corps ou cadre d'emploi et dans un grade. La voie d'accès classique est celle du concours de la fonction publique.

Les catégories d'emploi

- **Catégorie A : BAC +3 minimum**
Exemple : corps des attachés d'administration.
- **Catégorie B : BAC ou équivalent**
Exemple : corps des secrétaires administratifs.
- **Catégorie C : sans diplôme ou CAP / BEP**
Exemple : corps des adjoints administratifs.

Quel type de concours choisir ?

- **Concours externe** : ouvert à tout candidat remplissant les conditions de diplôme ;
- **Concours interne** : réservé aux agents publics, disposant d'une certaine ancienneté ;
- **Troisième concours** : pour les candidats justifiant d'une expérience dans le secteur privé.

S'INSCRIRE

PORTAIL DE
LA FONCTION
PUBLIQUE



LES DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS

Le recrutement contractuel permet à des personnes d'avoir la qualité d'agent public dans le cadre d'un contrat de droit public, en CDI ou CDD, dans des cas prévus par la réglementation.

Les motifs de recrutement

- **Emplois permanents** : selon la nature des fonctions ou les besoins du service ;
- **Accroissement d'activité** : temporaire ou saisonnier, pour une durée maximale de 18 mois ;
- **Remplacement d'un agent** : en cas d'absence ou de poste vacant, jusqu'à la date de retour.

Les différentes offres :

- **Durée** : CDD de 3 ans maximum renouvelables par reconduction express dans la limite de 6 ans ;
- **CDIsation** : possible dès l'embauche ou après une certaine durée pour les emplois permanents ;
- **Droits** : identiques aux titulaires sur la formation et les possibilités d'évolution professionnelle.

POSTULER

choisir
le service
public.gouv.fr



L'APPRENTISSAGE ET LES STAGES

L'apprentissage et les stages sont aujourd'hui des voies privilégiées pour découvrir la fonction publique et ses métiers, et pour se projeter sur un emploi titulaire ou contractuel ensuite.

L'apprentissage

- **Condition d'âge** : pour les jeunes de 16 à 29 ans - sans limite d'âge pour les personnes RQTH* ;
- **Statut d'emploi** : contrat de droit privé, avec une rémunération dépendant de l'âge ;
- **Formation** : permet d'acquérir en CFA une qualification professionnelle.

Les stages :

- **Formation** : stage devant être en lien avec la formation suivie ;
- **Gratification** : pour les stages d'une durée égale ou supérieure à 2 mois ;
- **Lieu de stage** : dans toute administration, collectivité territoriale ou établissement hospitalier.

RECHERCHER



* Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

CALENDRIER DES CONCOURS

Les concours sont organisés tout au long de l'année, selon les besoins des administrations. Il faut consulter régulièrement les sites officiels pour connaître les dates d'ouverture des inscriptions et les épreuves.

Comment se préparer aux concours ?

- **Classes Prépa Talents** : pour les étudiants boursiers et les demandeurs d'emploi ;
- **IPAG / CPAG** : pour des préparations spécifiques aux concours administratifs ;
- **CNED** : pour se former à distance avec une préparation flexible.



Rapprochez-vous, dans vos démarches, des centres d'information et d'orientation (CIO), des missions locales et de France Travail et de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP).

**CALENDRIER GÉNÉRAL
DES CONCOURS**



RESSOURCES ET INFOS PRATIQUES

La fonction publique, c'est plus de 1 000 métiers dans des univers et des environnements professionnels variés : consultez le Portail de la Fonction Publique et renseignez vous !

LES VOIES D'ACCÈS



LES MÉTIERS



LES OFFRES



CAS N°1

Léa termine ses études de graphiste avec un contrat d'apprentissage au sein d'une préfecture. Grâce à cette alternance, Léa développe ses compétences et constate la variété des missions et politiques de la fonction publique de l'État.

Elle échange avec ses collègues et découvre des métiers et des parcours plus variés qu'elle ne l'imaginait. Elle croyait que seuls les concours permettaient de rejoindre la fonction publique mais non : on peut y accéder de multiples façons !

Son diplôme obtenu, Léa consulte la plateforme CSP et ses offres d'emploi. Son objectif : obtenir son premier contrat, un CDD sur 3 ans. A l'issue elle fera son choix : continuer dans la fonction publique ou explorer le secteur privé.

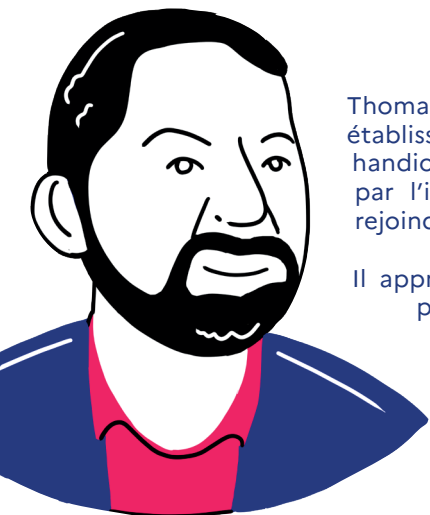


CAS N°2

Thomas a réalisé la première partie de carrière dans un établissement accueillant des enfants en situation de handicap. Il a le souhait de se reconvertir mais reste animé par l'intérêt général ; un ami évoque la possibilité de rejoindre la fonction publique.

Il apprend qu'il existe des voies d'accès adaptées à son profil, qui valorisent l'expérience professionnelle dans les secteurs privé et social. Thomas découvre la possibilité, notamment, de devenir fonctionnaire par la voie du «3ème concours».

Thomas consulte l'agenda des concours et tente sa chance pour celui d'inspecteur de l'action sanitaire et sociale. Avec le CNED, il bénéficie d'une préparation et finit lauréat : motivé, il entame une nouvelle étape de sa carrière !



Direction artistique et maquette : Lucie COUTY (SRCI)
Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc - 75015 Paris
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



La Plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources
humaines (PFRH) d'Île-de-France

Retrouvez la PFRH d'Île-de-France sur LinkedIn :

